

Montréal, le 7 mai 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie : R-3897-2014**

Tel que mentionné dans la décision D-2015-016 et repris dans la décision D-2015-060 rendue un peu plus tôt cette semaine, l'audience dans le dossier mentionné en titre se tiendra les **27 et 28 mai 2015, à partir de 9h** dans la Salle Krieghoff des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) de Montréal.

Cette audience portera sur les faits saillants du rapport Elenchus et les questions de clarification des participants. Considérant le nombre de participants au dossier, la Régie limite à 30 minutes la période de question de chaque participant. Elle invite les participants à se consulter avant l'audience, afin d'optimiser le questionnement et le temps d'audience et de faciliter un déroulement efficace.

En vue de préparer le calendrier de cette audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- confirmer s'ils prévoient poser des questions;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Les informations requises par la présente devront être transmises à la Régie au plus tard le **13 mai 2015, à 12h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml